

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

**Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction
Jeudi 10 novembre 2022**

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
M. STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. PATRICE ROBERT, représentant la CCI du Pays d'Auge/pouvoir à M. Quenouille
M. LAURENT MENDOZA, représentant le Groupe Bourdoncle
Mme AMALIA BOUVIER, représentant l'UMIH
Mme CORINNE DUPONT, représentant Les Cures Marines / pouvoir à Mme de Gaetano
M. MARIE-LINE CHRETIEN-GROULT, représentant le Casino Barrière

Assistaient à la réunion :

Mme SOPHIE MILLET-DAURE, Directrice Générale

Excusés:

Mme. REBECCA BABILOTTE
M. JEAN-PIERRE DEVAL
Mme. STEPHANIE FRESNAIS

**7 - Personnel : mise à disposition Sophie Legrand
Délibération n°39/2022**

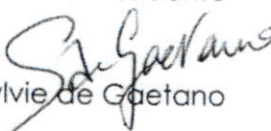
Sophie Legrand, infographiste à la mairie de Trouville, est mise à la disposition de l'Office de Tourisme **jusqu'au 31 décembre 2022**, à 100%.

Le renouvellement de sa mise à disposition à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 doit être validé par le comité de direction. L'agent est affecté sur un poste d'infographiste. L'Office de Tourisme verse directement à Sophie Legrand un complément de rémunération justifié par ses fonctions, dans les limites prévues par les articles 87 et 88 de la loi n° 84-53. **Le montant de cette rémunération s'élève à 186,95 € brut par mois.**

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le renouvellement de la mise à disposition **à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023** de **Sophie Legrand** à temps plein (35H/semaine) et son complément de salaire de **186,95 € brut par mois.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente


Sylvie de Gaetano